

**DECISION DU PRESIDENT N°128\_2023DP**

Attribution du marché relatif à  
l'« Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service espaces verts »

**Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,**

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment «les fournitures et services d'un montant inférieur au montant des seuils des procédures formalisées fixés par la réglementation en vigueur»,  
Vu la mise en concurrence effectuée du 07 avril 2023 au 09 mai 2023,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le marché relatif à l'« Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service espaces verts » est attribué à :

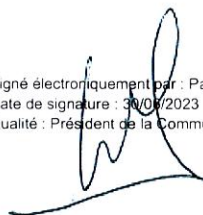
SAS SEGARP  
RD 813  
47200 MARMANDE

Pour un montant de 28 435,00 € HT pour le véhicule et pour un montant de 355,76 TTC pour la carte grise.

**Article 2**

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Técou,



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 03 JUL. 2023

Et publication - mise en ligne le 03 JUL. 2023 et/ou notification le